



1 place de l'Hôtel de Ville  
68210 DANNEMARIE  
Tél : 03.89.25.00.13  
Courriel : mairie@dannemarie.fr

# REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 081/2023

Portant règlementation temporaire de la circulation et du stationnement

**Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,**

**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 25 ;  
**VU** les articles 2542-2 et suivants du Code des Collectivités ;  
**VU** l'article R 411-8 du Code de la Route ;  
**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifié

**CONSIDERANT** la demande de **SOBECA**, 7, rue Gutenberg - 6868190 ENSISHEIM.

**CONSIDERANT** que des travaux de viabilisation de terrains pour un lotissement rendent nécessaire la mise en place d'une circulation et d'un stationnement adaptés.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 19 juillet 2023 et jusqu'à la fin des opérations, des travaux de viabilisation de terrains auront lieu, au droit de la rue de la Frégate entre la rue des Prés et la rue des Bateliers.

La vitesse sera limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits des deux côtés à hauteur du chantier. En fonction de l'avancement du chantier, la circulation pourra être alternée et réglée par feux ou manuellement, lors des opérations de branchement la circulation sera interdite.

**Article 2** : La signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3** : Cette décision peut être contestée dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision, soit auprès de Monsieur le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Strasbourg qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour un recours contentieux.

**Article 4** : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale
- Le Centre de secours
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie
- L'Entreprise en charge des travaux

Fait à Dannemarie le 17 juillet 2023

Le Maire

Alexandre BERBETT

